



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Ultraschall-Reinigungsmittel EC 95

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Usages déconseillés

Remarque

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

Conditions d'utilisation recommandées

Nettoyant et dégraissant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16, D-51429 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 2204 - 839 - 0, Fax +49 (0) 2204 - 839 - 60
E-Mail info@joke.de
Internet www.joke.de

Service des renseignements

Markus Abstoss
Téléphone +49 (0) 2204 - 839 - 577
Fax +49 (0) 2204 - 839 - 60
E-mail (personne compétente):
m.abstoss@joke.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg
Téléphone +49 (0) 7 61 - 1 92 40
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8
2020 1816

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Met. Corr. 1	H290	
Skin Corr. 1B	H314	
Eye Dam. 1	H318	

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
STOT SE 3	H335	
Aquatic Chronic 3	H412	

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

P405 Garder sous clef.



Evacuation

P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

2-aminoéthanol, Alkohole, C11-15, sekundäre, ethoxyliert, Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl), C10-12-Fettalkohol, propoxyliert, ethoxyliert, Sulfonsäuren, C14-17-sec-Alkan-, Natriumsalze

2.3. Autres dangers

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Mélange alcalin aqueux de tensioactifs anioniques et non ioniques, agents complexants, solubilisants, amines et colorants.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol	5 - 15	Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314
34590-94-8	252-104-2	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	10 - 20	
68155-07-7	931-329-6	Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl)	5 - 15	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 2, H411
166736-08-9	605-450-7	2-PROPYLHEPTANOL, ETHOXYLIERT, PROPOXYLIERT, POLYMER	< 5	Eye Dam. 1, H318 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315
68154-97-2	935-890-8	C10-12-Fettalkohol, propoxyliert, ethoxyliert	< 5	Eye Irrit. 2, H319
97489-15-1	307-055-2	Sulfonsäuren, C14-17-sec-Alkan-, Natriumsalze	5 - 15	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
68131-40-8		Alkohole, C11-15, sekundäre, ethoxyliert	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Acute Tox. 4, H332 / Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
68155-07-7	Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl)	01-2119490100-53-XXXX
97489-15-1	Sulfonsäuren, C14-17-sec-Alkan-, Natriumsalze	01-2119489924-20

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant
mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Ammoniac (NH₃)
Oxyde d'azote (NO_x)
Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas de pollution des eaux ou des égouts, informer les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Éliminer selon les réglementations en vigueur.
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Remarques complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

! Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation d'aérosol.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

! Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

! Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au sec.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Stabilité au stockage

durée de stockage jusqu'à 24 mois.

Classe de stockage (RFA) 8A

Classe de feu B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
141-43-5	2-aminoéthanol	8 heures	2,5	1	Peau
		Court terme	7,6	3	
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	8 heures	308	50	Peau

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68155-07-7	Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl)	0,99 mg/cm2	DNEL long terme dermique (local)	
		4,6 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	



DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68155-07-7	Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl)	2,5 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		21,73 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68155-07-7	Amide, C8-18 (geradzahlig) und C18-ungesättigt, N,N-bis(hydroxyethyl)	7 µg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,7 µg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,0195 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,019 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,83 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,035 mg/kg	PNEC terre	

Remarques complémentaires

Les réglementations légales nationales et locales doivent être observées.

8.2. Contrôle de l'exposition

! Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2

Protection des mains

gants (résistants aux acides)

Angaben zum Handschuhmaterial [Art/Typ, Dicke, Durchdringzeit/Tragedauer, Benetzungstärke]: FKM, 0,4mm, NBR, 0,35mm

Angaben zum Handschuhmaterial [Art/Typ, Dicke, Durchdringzeit/Tragedauer, Benetzungstärke]: (EN 374), Butylkautschuk 0,5 mm, Fluorkautschuk 0,4 mm.

Il est recommandé de vérifier la résistance chimique des gants de protection spécifiés pour des applications spéciales avec le fabricant de gants.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande

système de ventilation

! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	bleu foncé	douce

Seuil olfactif

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol: 210 - 600mg/m3 (34 - 97 ppm).

2-Aminoethanol: 5,3 - 11 mg/m3 (2,1 - 4,3 ppm).



Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	11,5	20 °C			
point d'ébullition	>= 100 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
Vitesse d'évaporation	ca. 0,02 g/h			ASTM D3539	(2-Methoxymethyl ethoxy)-propanol
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	205 °C				(2-Methoxymethyl ethoxy)-propanol
Température d'auto-inflammation					Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Limite inférieure d'explosibilité	1,1 Vol-%				(2-Methoxymethyl ethoxy)-propanol.
Limite supérieure d'explosibilité	14 Vol-%				(2-Methoxymethyl ethoxy)-propanol
Pression de vapeur	ca. 24 hPa	20 °C			
Densité relative	1,05 g/cm ³	20 °C			
Densité en vrac	non déterminé				
Densité de vapeur	5,12				(2-Methoxymethyl ethoxy)-propanol
Solubilité dans l'eau					miscible



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	3,5 - 4,2				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Test de séparation des solvants	non déterminé				
Teneur en solvant	10 - 20 Gew-%				
Teneur en eau	Aucune donnée disponible				
Teneur en solides	non déterminé				
Indice de combustion	non déterminé				
Sensibilité aux chocs	Aucune donnée disponible				
Propriétés comburantes	aucune				
Propriétés explosives	aucune				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit au contact des acides.

10.2. Stabilité chimique

stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil.

Températures élevées, sources d'inflammation, matériaux incompatibles



10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

acide nitrique
Acide
Agent oxydant
Réagit au contact des chlorures d'acides minéraux.
Corrode l'aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, lorsqu'il est utilisé comme prévu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	3033 mg/kg		ATE (acute toxicity estimate)	
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 50000 mg/kg		ATE (acute toxicity estimate)	
CL50 aiguë par inhalation	> 50 mg/l ()		ATE	fumées
Irritation de la peau	Corrosif			
Irritation des yeux	Corrosif.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				aucune
Térogène				aucune
Cancérigène				aucune

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

aucune

Danger par aspiration

aucune



Constatations empiriques
dessèche la peau
le produit provoque des brûlures

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 7,6 mg/l			
Daphnie	CE 50 8,3 mg/l			
Algues	CE 50 7,2 mg/l			

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	100 %		Neutralisation, mesure du pH	Propriétés acides éliminables à 100% par neutralisation.
Biodégradabilité	> 85 %			Biodégradable.
Dégradabilité facile				Aucune donnée disponible
Élimination biologique	Aucune donnée disponible			
Dégradabilité selon WRMG	Aucune donnée disponible			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

aucune

12.4. Mobilité dans le sol

Les substances mobiles peuvent pénétrer dans le sol et contaminer le sol et les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Comportement dans les stations d'épuration

Aucune information disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
DCO	1283 mgO ₂ /g	calculé	
Valeur AOX	Le produit ne contient aucun halogène lié organiquement.		

Remarques générales

Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.



RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	2491	2491	2491
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ETHANOLAMIN, LÖSUNG	ETHANOLAMINE SOLUTION	ETHANOLAMINE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8
code de restriction en tunnel E

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations

aucune

Limites d'utilisation

aucune

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 23 %

(composants organiques volatils)

Réglementation nationale

Remarques relatives à la limitation d'activité

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

Prescriptions, limitations et interdictions diverses

Veillez noter: TRGS 401 "Danger dû au contact avec la peau"

Classe de danger pour l'eau 2 Mélange WGK

Ordonnance relative aux incidents Ordonnance sur les accidents, Annexe I: non spécifié.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.